

SAISON
2020 / 2021

DEMANDE PLAN DE CHASSE GRAND GIBIER et TERRITOIRE UNIQUE

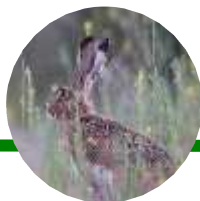
Vous trouverez ci-joint votre demande individuelle de plan de chasse GRAND GIBIER ou TERRITOIRE UNIQUE pour la campagne 2020-2021.
Cette demande doit être retournée complétée, datée et signée à la :

Fédération des Chasseurs de La Mayenne la Vigneule 53240 Montflours

AVANT LE 15 FEVRIER 2020

La demande peut être faite en ligne sur le site :
www.chasse53.fr > Espace Adhérent
à condition que votre territoire soit IDENTIQUE à l'année précédente.

Pour les modifications de territoire,
il faudra contacter la Fédération des Chasseurs de la Mayenne



Rappel

Pour le grand gibier, si les parcelles de votre territoire de 3 ha de bois ou 120 ha de plaine sont morcelées sur la même commune, vous pourrez faire une demande de bracelets Chevreuil comme pour le Lièvre. Si votre territoire se situe à cheval sur 2 communes ou plus, il doit être d'un seul tenant, comme pour le Lièvre.

Si votre territoire grand gibier est strictement identique à votre territoire petit gibier vous pouvez faire une demande UNIQUE en demandant les bracelets grands et petits gibiers sur le même document.

Je vous rappelle que conformément à l'article R.425-13 du code de l'environnement, **vous avez l'obligation de nous retourner avant le 10 mars 2020, le compte rendu de la campagne de chasse précédente**. Je vous adresse l'imprimé pour le grand gibier à compléter.

Vous devez le retourner même si aucun prélèvement n'a été réalisé. Les informations portées sur ce document n'ont pas d'incidence sur l'attribution individuelle de l'année à venir.

cadre réservé à la FDC
Date de réception :

Territoire n° (en cours)

**A retourner
AVANT le 15 FEVRIER**

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Décret n° 2019-1432 du 23. décembre 2019 relatif aux missions de service public des fédérations départ. des chasseurs concernant les plans de chasse individuels

Campagne 2020-2021

Identité du demandeur :

NOM / PRENOM :

Adresse :

CP - Commune :

Tél Dom. Tél portable : Adresse internet (indispensable) :

Territoire de chasse :

Commune(s)	lieux-dits	Superficie totale (ha)
		ha
		ha
		ha
		ha
		ha
		ha

Qualité de : propriétaire pour une surface de ha et/ou détenteur du droit de chasse pour une surface de ha
 mandataire (représentant de territoires, représentant de GIC, de Sociétés de chasse, mandatés par ses adhérents)

Nature du territoire	Bois et plantations (*)	Autres Précisez : landes, friches, vergers basses tiges	Surfaces non boisées (prairies, cultures, vergers hautes tiges)	Superficie totale
. Superficie				
(*) préciser l'année et la surface de la dernière plantation sur des terres agricoles.....		Ne pas intégrer les surfaces "en Eau ou en Bâtiment "		

Votre demande de Plan de Chasse :

Nombre de bracelets pour 2020-2021								
(*) CHEVREUIL indifférencié	dont tir d'été pour brocard uniquement	CERF	dont tir d'été	BICHE	Jeune Cerf et Biche (- d'1 an)	C. E. I. (Cerf Elaphe Indifférencié)	LIEVRE	FAISAN pour commune en plan de chasse
Vos commentaires :								

(*) L'attribution d'un bracelet chevreuil est possible si votre territoire comprend : une superficie boisée égale ou supérieure à 3 ha de Bois et/ou de Friches et/ou de Landes et/ou de Vergers basses tiges ou alors une superficie non boisée égale ou supérieure à 120 ha de Plaine (prairies, cultures et vergers hautes tiges).

1 ► Pour tous les nouveaux territoires (propriétaire, surface ou lieu-dit), il est obligatoire de joindre les pièces ci-dessous :

- un **plan de situation** du territoire (extrait de carte IGN au 1/25000^{ème} avec le contour précis du territoire)
- les **relevés de propriété du cadastre** datés de moins de 5 ans (à demander en Mairie), en surlignant les parcelles cadastrées correspondant au territoire
- les **justificatifs de plantations** (factures des plants ou imprimé IL du cadastre pour changement de nature des terres)
- l'**autorisation du propriétaire** (modèle à demander à la FDC ou sur www.chasse53.fr) ou bail de chasse le cas échéant
- les **mandats** (personne mandatée dans le cas de regroupement de territoires, société de chasse, etc.).

2 ► Les attributions de bracelets résultent des comptages (IK), du dynamisme des populations, du nombre de demandeur et des objectifs de gestion sur chaque unité de gestion (UG). Les ratios d'attribution sont définis chaque année par les membres de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) en fonction de la capacité d'accueil du biotope.

Les demandes doivent être adressées
à la **Fédération Départementale des Chasseurs**
de la Mayenne -
"la Vigneule" - 53240 – Montflours
avant le 15 FEVRIER 2020

Pour toute demande arrivée
après le 10 mars 2020, délai de rigueur,
aucun bracelet ne sera attribué.
En cas d'attribution, la signature de ce document
vous engage au **PAIEMENT** des frais inhérents
au Plan de Chasse :
ADHESION + COUT des BRACELETS

La production de faux documents ou de renseignements inexacts pourra être réprimée conformément à l'article 441-6 du code pénal ⁽¹⁾.

De plus, votre attribution de plan de chasse pourra être modifiée voire annulée.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus mentionnées.

A....., le...../...../ 2020 Signature

Examen de la complétude (cadre réservé à la FDC53)

Dossier incomplet :

- relevé de propriété au cadastre
- justificatifs de plantations
- extrait de carte IGN avec la localisation précise du territoire
- bail de chasse ou autorisation du propriétaire
- Mandats

Demande de compléments par :

Retour de la demande le :/...../2020

Mail ou courrier :/...../2020

Contact téléphonique/...../2020

observations

Dossier déclaré complet le :/...../ 2020

Examen de conformité (cadre réservé à la FDC53)

Dossier conforme le :/...../.....

(1) " Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende. Est puni des mêmes peines le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu."